

Luzenac, le **06 NOV. 2023**

Madame la Présidente
Chambre Régionale des Comptes
500, avenue des Etats du Languedoc
34064 Montpellier Cedex 2

OBJET : Réponse écrite au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte de sports et de montagne de la Haute Ariège (SMSSMHA) pour la station de Goulier Neige pour les exercices 2018 et suivants

Transmission par messagerie : occitanie-greffe@crte-ccomptes.fr

Syndicat Mixte des Stations de
Sports et de Montagne de la
Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20
09 250 Luzenac
t. 05 61 64 68 00
f. 05 61 64 41 08

Référent

Madame la Présidente,

Par courrier du 9 octobre dernier, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte de sports et de montagne de la Haute Ariège (SMSSMHA) pour la station de Goulier Neige pour les exercices 2018 et suivants.

En vertu des articles L.243-5, R.243-13 et R.243-14 du code des juridictions financières, je vous prie de bien vouloir trouver, à l'appui de la présente, ma réponse écrite.

Je souhaite en premier lieu revenir sur les retombées sociales et économiques générées par les stations de ski, et qui fondent l'appui financier apporté au Syndicat. Si je partage les difficultés évoquées par la Chambre pour réunir les estimations correspondantes, il n'en demeure pas moins que les études sérieuses et coûteuses réalisées sur trois stations ariégeoises (Ax 3 Domaines, Guzet et Beille) apportent des éléments socio-économiques essentiels que nul n'est venu démentir de manière argumentée à ce jour.

En deuxième lieu, je me satisfais de ce que la Chambre ait pu reconnaître, à l'appui des arguments développés par le Syndicat, la CCHA et le Département de l'Ariège, que les subventions d'équilibre versées en section d'exploitation du budget SPIC de la régie des stations de ski, puissent trouver un fondement sur la base des régimes dérogatoires prévus au CGCT (besoin de financement d'investissement nécessaires à l'exploitation du service public ne pouvant être couverts sans une augmentation excessive des tarifs d'une part, et suggestions particulières de service public imposées à l'exploitation d'autre part).

Dès 2024, et comme le mentionne votre rapport, la délibération sera étayée pour faire valoir ces deux régimes dérogatoires.

En troisième lieu, je réitère les réserves formulées dans ma réponse précédente en ce qui concerne le potentiel qu'offre la station de Goulier de s'inscrire dans un bouquet plus large en composant avec les différentes potentialités de la vallée d'Auzat-Vicdessos. La Chambre considère d'ailleurs que cet élargissement du périmètre des stations à des domaines d'activités plus lucratives, qui participerait de la diversification et qui pourrait assurer une sorte d'équilibre global, mérite de s'appliquer généralement à l'ensemble des stations.

Sur ce point également, et sans écarter la possibilité d'investir progressivement ces domaines d'activités dès lors qu'une opportunité se créera, je ne peux que réitérer mes réserves :

- Rentabilité de ces activités à mesurer, en ce qu'elles puissent résoudre les besoins de financement des stations.
- Renforcement de ressources humaines et de compétences spécifiques et évolution des charges d'exploitation en découlant.
- Risques d'impacts majeurs générés par la diversification des activités dans l'environnement général des stations (problématiques foncières, mobilisation des ressources naturelles, impact sur les écosystèmes et la biodiversité, conflits d'usage et de partage des espaces, opposition écologique, modèles économiques éprouvés).

Ainsi et pour l'heure, la répartition des investissements et de la mise en œuvre d'activités 'avec et sans neige' entre opérateurs délégataires et autorité publique délégante, constitue une voie dans laquelle s'engagera le Syndicat.

En quatrième lieu, je vous confirme que le Syndicat versera bien à la CCHA, une fois que cette dernière aura perçu l'ensemble des subventions publiques allouées à l'opération de réhabilitation des bâtiments de la station du plateau de Beille, et conformément à l'objectif de disposer d'une visibilité complète des besoins des stations, une indemnité correspondante à l'annuité d'emprunt contracté pour financer l'opération. Je me permets d'ajouter qu'à ma demande, le montant annuel de cette indemnité a été intégré dans les comptes d'exploitation prévisionnels établis pour les 15 années à venir dans le cadre de l'étude régionale portée sur l'avenir des stations ariégeoises.

En cinquième lieu, je remarque que la Chambre semble porter un regard critique à l'égard de l'étude régionale pour l'avenir des stations de ski ariégeoises en ce :

- qu'elle n'apporte pas de réponse à la question du changement de modèle des stations confrontées au changement climatique,
- que la part de diversification reste limitée,
- qu'elle illustre que les activités des stations nécessitent le maintien du soutien financier de la puissance publique,
- que les propositions restent centrées sur un périmètre restreint de station n'incluant pas les activités de restauration et d'hébergement.

Je ne partage pas cet avis. Cette étude a le mérite de poser, sur 15 ans, les investissements et les besoins de financement pour maintenir une activité économique essentielle pour le territoire rural et de montagne de la Haute Ariège.

La part des investissements affectés à la diversification représente près de 62% pour les stations gérées par le syndicat. Comme précisé dans ma réponse précédente, tout en restant convaincu qu'il s'agit d'une trajectoire à respecter, je reste prudent quant à l'idée théorique d'une diversification qui réglerait tous les problèmes des stations.

D'une part, en la matière et à ce jour, personne n'a trouvé, ni encore mis en œuvre la solution miracle se substituant à l'activité 'neige'. D'autre part, et comme le souligne à juste titre la Chambre, ce développement d'activité se heurtera inévitablement à d'autres problématiques.

Sans mésestimer, ni méconnaître les évolutions climatiques, nul ne peut nier l'existence d'une activité économique des stations du syndicat pour les 15 ans à venir. Comme j'ai pu l'argumenter dans ma réponse précédente, c'est bien le rapport entre le volume du soutien financier de la puissance publique et le volume de l'activité socio-économique induite, qui doit fonder les choix futurs. En cela, l'étude apporte un éclairage essentiel.

Syndicat Mixte des Stations de
Sports et de Montagne de la
Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20
09 250 Luzenac
t. 05 61 64 68 00
f. 05 61 64 41 08

Référent



En ce qui concerne l'évaluation des contributions nécessaires pour financer les investissements projetés, et comme je le précisais dans ma réponse précédente, les données initiales de l'étude ont été expertisées au cours de l'été.

Les modèles économiques d'exploitation et d'investissement ont été projetés sur 15 ans, en intégrant les investissements retenus en phase 1 de l'étude (besoins de financement et impacts des charges et des recettes induits par chaque investissement en section d'exploitation). A cet effet et afin de respecter la visibilité des besoins des stations, l'indemnité que versera le syndicat à la CCHA pour la réhabilitation du plateau de Beille et l'opération du centre de réhabilitation du centre d'hébergement 'Le Saint Bernard' à Ascou-Pailhères, ont été intégrées.

Enfin, la projection a été déterminée sur la base des comptes de 2017 à 2023, et selon un cycle de 5 ans comprenant deux saisons qualifiées de 'bonne', deux saisons qualifiées de 'moyenne' et une saison qualifiée de 'mauvaise' en termes d'enneigement, de fréquentation et de chiffre d'affaires.

Il ressort de cette expertise plus précise, les éléments suivants :

- Pour les 15 années à venir, les investissements liés aux projets retenus en phase 1 de l'étude régionale et les investissements courants de renouvellement représentent 21 243 k€. Ils sont financés :
 - o Par l'emprunt pour 13 673 k€
 - o Par des subventions d'équipement pour 4 688 k€
 - o Par le solde net des amortissements pour 2 882 k€

En section d'exploitation, de 2017 à 2023, les contributions publiques auront représenté 710 836 euros par an en moyenne. Sur la période 2024 à 2038, ces contributions sont évaluées à 845 000€ soit + 134 164 €.

Ces données sont à mettre en corrélation avec les retombées économiques étayées dans ma réponse précédente (CA moyen annuel réalisé sur 4 mois de 1,7M€, engendrant une recette globale directe et indirecte de l'ordre de 5 à 8,5M€ par an, soit 75 à 127 M€ sur 15 ans)

Ainsi et selon des hypothèses tenant compte de l'évolution climatique, de la fréquentation des stations et des chiffres d'affaires, ces estimations significativement inférieures aux premières données mentionnées par la Chambre, apparaissent soutenables au regard des enjeux socio-économiques.

Pour ma part, je confirme que le syndicat entend suivre la trajectoire dessinée par l'étude, à savoir :

- le maintien de l'activité ski à Goulier tant que le niveau d'enneigement le permettra et sans investissement neige supplémentaire, hors dépenses indispensables au maintien de l'activité.

- renforcement de la diversification d'ores et déjà engagée à Beille, au Chioula et à Mijanes.

- La trajectoire d'Ascou-Pailhères a quant à elle évolué au cours de l'été 2023, la maintenant comme un site qui présente un potentiel d'activités 'neige' compte tenu de son exposition mais également de diversification.

Retirée dans un premier temps des projets retenus dans le cadre de cette étude au profit d'un projet situé sur le col de Pailhères, l'opération de restructuration et de modernisation du centre d'hébergement 'Le Saint Bernard' a été repositionnée au cours de cet été dans les maquettes des projets de compte d'exploitation et d'investissements sur 15 ans. Cette évolution s'est fondée sur une estimation comparative et actualisée des deux projets (approchant 7M€ht pour les 2 hypothèses), mais également sur l'identification de contraintes de faisabilité notamment environnementales, d'accès et de réseaux, ainsi que de modèles économiques non assurés pour le projet du col de Pailhères.

Syndicat Mixte des Stations de
Sports et de Montagne de la
Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20
09 250 Luzenac
t. 05 61 64 68 00
f. 05 61 64 41 08

Référent



Dans ce contexte et quand bien même la restitution finale de l'étude n'a pas encore été formalisée, il est apparu nécessaire de repositionner la restructuration du centre le 'Saint Bernard' dans les investissements à venir.

Enfin et en dernier lieu, je considère que l'étude régionale offre également aux collectivités territoriales (syndicat mixte, Département, Région et Commune d'Ax les Thermes), l'opportunité de requestionner la structure idoine à même d'investir et d'exploiter les stations de ski.

Sur ce point, je partage la recommandation émise par la Chambre en ce qu'il est nécessaire de faire évoluer l'organisation du Syndicat Mixte des Stations de Sports et de Montagne de la Haute-Ariège.

Je partage également l'avis émis par la Chambre et considère que l'échelon départemental paraît être le plus opportun pour la future gouvernance des stations, face aux enjeux de demain et aux lourds investissements à porter sur les 15 ans à venir.

J'adhère ainsi à l'idée qui consiste à fédérer autour des collectivités organisatrices (syndicats mixtes, Commune d'Ax les Thermes) qui continueraient à assurer l'équilibre d'exploitation, la création d'un syndicat mixte départemental qui pourrait confier l'exploitation de l'ensemble des stations ariégeoises à un seul opérateur économique et auprès duquel pourrait s'organiser une capitalisation nécessaire au financement des investissements autour de La Région, du Département, et d'organismes bancaires.

C'est en tout état de cause dans cette trajectoire que j'envisage d'engager le Syndicat auprès de l'ensemble de ses partenaires, en y intégrant, le cas échéant, le positionnement de la station d'Ax 3 Domaines dans le champ des compétences communautaires.

Ainsi et comme vous pouvez le constater, loin de nier l'évidence de changements majeurs pour l'avenir des stations de ski, sans pour autant les condamner aveuglément, c'est avec pragmatisme et convaincu de leur rôle déterminant sur le volet socio-économique, que je proposerai de maintenir une gestion durable et responsable des stations de ski.

Vous remerciant pour la qualité des échanges intervenus dans le cadre de ce contrôle et de l'éclairage apporté par vos observations, qui nourrissent les réflexions en cours,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,
Alain NAUDY



SYNDICAT MIXTE
DES STATIONS DE SPORTS
ET DE MONTAGNE
DE LA HAUTE ARIEGE

Syndicat Mixte des Stations de
Sports et de Montagne de la
Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20
09 250 Luzenac
t. 05 61 64 68 00
f. 05 61 64 41 08

Référent

